

Initiatives ministérielles

• (1650)

Le projet de loi C-76 touche un autre segment de la fonction publique, puisqu'il apporte certains changements à la Directive sur le réaménagement des effectifs. Ces changements permettront au président du Conseil du Trésor de déclarer 45 000 fonctionnaires excédentaires. Nous, les réformistes, sommes très préoccupés du sort réservé aux fonctionnaires qui vont perdre leur emploi à cause de la modification de la Directive sur le réaménagement des effectifs et à leurs familles.

Depuis les élections, nous parlons de la nécessité de contenir les dépenses gouvernementales et de réduire la fonction publique. Nous savons que c'est important. Toutefois, il faut se rappeler que ce sont les libéraux qui ont dit: «Nous ne toucherons pas à la Directive sur le réaménagement des effectifs. Elle restera inchangée.»

En juillet 1994, dans une lettre envoyée à l'Institut professionnel de la fonction publique, le président du Conseil du Trésor affirmait que la Directive sur le réaménagement des effectifs ne serait modifiée que dans le cadre de négociations. Je ne crois pas que le projet de loi C-76 soit une forme de négociation avec la fonction publique. C'est un coup très dur qui est porté, car la Directive sur le réaménagement des effectifs sera mise de côté pendant les trois prochaines années, ce qui entraînera la perte de 45 000 postes de fonctionnaires.

Si c'est là la façon dont le gouvernement négocie et gère l'économie, le déficit et la dette, soit en disant une chose et en faisant le contraire, nous ne saurons jamais dans quelle direction s'en va le pays. La liste des promesses faites dans le livre rouge et rompues par la suite s'allonge tous les jours.

La Directive sur le réaménagement des effectifs n'est suspendue que pour trois ans. Je me demande comment le gouvernement peut, en toute honnêteté, affirmer que la réduction des effectifs de la fonction publique n'entraîne pas la disparition pure et simple de la directive. Le gouvernement libéral avait dit qu'il ne toucherait pas à cette directive, mais n'était-ce encore qu'une promesse en l'air? Il dit maintenant qu'il va la mettre de côté, mais seulement pour trois ans. Espérons que, dans trois ans, le gouvernement ne sera pas dans une position pour prendre une décision à l'égard de la directive sur le réaménagement des effectifs parce qu'il est fort probable qu'il trouvera alors une autre raison pour en suspendre l'application pendant plus longtemps encore.

Je crois que le gouvernement devrait faire son travail et se rendre compte une fois pour toutes qu'il faut restructurer la fonction publique et en réduire la taille. Il devrait être honnête envers les fonctionnaires et leur dire qu'il faudra peut-être éliminer la directive et non seulement en suspendre l'application.

Nous avons vu ce genre de mesures à court terme fondées sur l'opportunisme politique avec le gouvernement conservateur précédent, qui disait que la paix sociale passait par la sécurité d'emploi. Je crois que nous sommes témoins d'une autre situa-

tion où le gouvernement dit une chose alors que la politique à long terme peut être fort différente.

Le gouvernement permet à ces fonctionnaires déclarés excédentaires de continuer de faire partie des effectifs pendant six mois, qu'ils aient du travail ou non. Puis, pendant une période de douze mois après leur départ, si on trouve un emploi, on peut les rappeler et leur donner cet emploi sans qu'il y ait de concours.

Nous voyons toutes sortes d'exemples où le gouvernement libéral n'agit pas comme il le devrait.

Nous parlons d'équité en matière d'emploi, mais le gouvernement balance le principe du mérite par-dessus bord. Il dit maintenant qu'il se réserve le droit, pendant une période de douze mois, de rappeler des travailleurs et d'éliminer les concours. Cela montre bien que les libéraux ont perdu le sens de la justice et qu'ils gouvernent le pays sans donner l'exemple.

Dans le peu de temps qu'il me reste, je voudrais également dire que je suis contre l'élimination du transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Cette décision est très injuste pour l'Alberta, qui devra assumer des coûts additionnels de 173 millions de dollars pour les services publics. Cela entraînera une augmentation de 7 p. 100 du prix de l'électricité dans cette province. En Alberta, les services publics sont assurés par des entreprises privées qui devront désormais payer de l'impôt fédéral sur leur revenu. Par contre, Ontario Hydro, Hydro-Québec, B.C. Hydro et toutes ces sociétés d'État qui appartiennent aux provinces ne paient pas d'impôt fédéral.

• (1655)

Par conséquent, je tiens à signaler mon opposition à cette disposition du projet de loi C-76.

[Français]

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ): Madame la Présidente, je prends part au débat portant sur le projet de loi C-76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995. J'ai eu l'honneur d'appuyer une motion proposée par mon collègue le député de Saint-Hyacinthe—Bagot, jeudi dernier, 30 mars 1995.

Cette motion vise essentiellement à renvoyer le ministre des Finances à sa table à dessin et à refaire le Budget qu'il a osé présenter à la Chambre et que le Bloc québécois s'emploie à dénoncer de toutes ses forces. Je suis fier d'avoir appuyé cette motion car le Budget du ministre des Finances est un budget qui dissimule sa véritable personnalité. Il prétend à des vertus qu'il n'a pas.

Pour l'année fiscale 1995-1996, le Budget n'introduit aucun changement en matière de transfert aux provinces. Tout est reporté à l'année prochaine afin de cacher la réalité de l'échec du fédéralisme aux Québécoises et aux Québécois avant le référendum. Mais à partir de 1996-1997, le gouvernement fédéral va s'arranger pour pelleter son déficit dans la cour des provinces et ce, pour une valeur minimale de 7 milliards de dollars.

Voici comment le fédéral va s'y prendre. Il va d'abord éliminer deux grands programmes de transfert aux provinces: le Régime d'assistance publique du Canada et le Financement des pro-